



Vice-présidentes Mesdames Céline Merad-Malinverni (DIP) et Isabelle Mili (IUFÉ)

---

**Séance du Groupe de coordination (GDC)  
Mercredi 23 mai 2018 de 17h à 19h  
Salle PM 234  
PV adopté**

---

Personnes présentes : Céline Merad Malinverni ; Isabelle Mili ; Sophie Canellini ; Jean-Luc Boesiger ; Marc Piccand ; ; Dominique Bruxelles ; Anne Sgard ; Greta Pelgrims ; Rémy Kopp ; John Kummer ; Anne-Perréard-Vité ; Laurent Vité ; Maria-Teresa Perez Bacque.

Personnes excusées : Michel Oris ; Renato Bortolotti (remplacé par M. JL Boesiger) ; Raphaël Fornallaz ; Juan Rigoli ; Emilia Costes Madeira

---

**Ordre du jour**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du PV du 25 avril 2018
3. Informations générales des co-présidentes
4. Point de situation des 3 filières, FEP, FORENSEC et MESP.
5. Formation continue

---

La séance est ouverte à 17H00 par les co-présidentes.

**1. Adoption de l'OJ**

L'OJ est adopté.

**2. Adoption du projet de PV du 25 avril 2018**

Le PV est adopté à l'unanimité.

**3. Informations des co-présidentes**

La prochaine séance du Groupe de coordination est avancée d'une semaine et se déroulera le mercredi 20 juin 2018.

**4. Point de situation des 3 filières, FEP, FORENSEC et MESP.**

**FEP**

Point de situation FEP 2.0 – Etat d'avancée des travaux du Comité de programme

Un travail important a été réalisé pour mettre en place le modèle FEP amélioré à la rentrée., l'objectif étant de répondre aux différentes demandes formulées par les députés dans le cadre du PL 11926. Pour ce faire, la mise en place de nouveaux dispositifs d'articulation théorie-pratique, opérationnels dès la prochaine rentrée académique, cible 6 axes de renforcement des quatre années de formation existantes :

- Renforcement du stage d'observation



- Stage compact en responsabilité
- Stage linguistique
- Accompagnement des apprentissages hors temps scolaire
- Accompagnement d'un camp d'enfants en âge scolaire
- Stage en responsabilité partagée au cycle 1 et/ou 2.

Un calendrier de mise en œuvre de ces modifications dépend des décisions stratégiques qui seront prises et stabilisées suffisamment tôt.

Un mémo de synthèse va être finalisé pour communication de ces modifications auprès des différents partenaires.

### **MESP**

Le travail se poursuit sur la mise en place d'un nouveau dispositif DAS-DomES. L'élaboration de la procédure d'admission est en cours.

### **FORENSEC**

La procédure d'attribution des places de stage est en cours. Effectuée par le DIP, ce processus comprend différentes étapes, qui ont été formalisées afin de répondre aux problématiques relevées par la Cour de justice.

D'ici au 15 juin 2018, les places de stages seront attribuées.

Cette année des difficultés accrues dans l'admissibilité ont été rencontrées. Des oppositions sont déjà formulées par des étudiants qui n'ont pas été admis. La contribution des facultés participatives est nécessaire et prend du temps. Pour éviter cet écueil, l'avancée des inscriptions à l'automne est une piste envisagée.

Les quotas par discipline sont en ligne sur le site de l'institut.

## **5. Formation continue**

La mise en place d'un DAS-DomES se poursuit et un point de situation sur l'état d'avancement du travail est donné :

- Rappel du contexte de la demande d'élaboration d'un DAS dans le domaine de l'enseignement spécialisé.  
Sur ce point est précisé que deux demandes ont été formulées, à savoir :
  - a. Par les institutions privées subventionnées, Arc, Voie Lactée et Sgipa, afin de pouvoir certifier des compétences professionnelles de personnes engagées depuis plusieurs années comme enseignant spécialisé sans être titulaire d'un diplôme d'enseignant spécialisé
  - b. Par le DIP, afin de répondre à une pénurie d'enseignants spécialisés
- Présentation du mandat et composition du Comité de programme projet du DAS-DomES  
Le taux d'activité demandé est de minimum 50%. Par contre le taux maximal est un point qui incombe aux RH de l'employeur qui en assume la responsabilité.

La composition du Comité de programme comprend, entre autres, comme membre Monsieur Pierre Coucourde, président de l'AGOEER (et délégué AGOEER au sein de ce Comité de programme) et directeur général de Clair Bois, qui malgré ce statut ne peut interférer sur les demandes des institutions privées subventionnées.



- Présentation des modalités de travail du CP-projet DAS-DomES.
  - a. Un exposé des motifs de l'ouverture du DAS
  - b. Un plan d'études détaillé
  - c. Un règlement d'études
  - d. Un budget prévisionnel
  - e. Une proposition de composition du CP-directeur
  
- Identification du public cible  
Les conditions d'admission sont citées.
  
- Les besoins de compétences et le plan d'études  
Les objectifs de formation et les différents domaines sont explicités.  
Domaine 1 => Pratique et posture professionnelles. Le suivi est effectué par des coordinateurs pédagogiques. La certification de cette période doit intervenir avant le terme de la période probatoire, afin de permettre à l'étudiant de bénéficier d'une session de rattrapage.  
Domaine 2 => Tâches pédagogiques et didactiques. L'objectif est d'intégrer le collectif tout en respectant le PEI.  
Domaine 3 => Tâches collaboratives et identités professionnelles  
Domaine 4 => Travail de fin d'études. Travail d'intégration, c'est un véritable projet, qui tient place de fil conducteur.

Ce DAS totalise 42 crédits et s'ouvrira en janvier 2019.

Le budget prévisionnel de cette formation est actuellement en phase d'élaboration (version 1 à ce jour).

Les suites qui seront apportées à ce travail :

- Le règlement d'études (RE) : en attente de l'aval des employeurs concernant les critères d'admission et finalisation du RE d'ici fin mai 2018 ;
- Le Plan d'études (P) : certains éléments sont en attente de confirmation auprès des employeurs ;
- Le budget prévisionnel : il est élaboré mais le coût exact dépend des décisions prises aux deux points susmentionnés ;
- La finalisation du dossier : à faire préaviser au CDD du 26 juin, à faire approuver au GDC du 20 juin si possible (cela dépendra de l'avancée des travaux), puis en séance de l'assemblée du 28 juin 2018. Ensuite il sera soumis au Rectorat.

## 6. Divers

5 informations sont communiquées :

- **CAS OAA, anciennement FT**  
Le CAS ouvrira en janvier 2019, avec une première volée de 40 personnes, à savoir 30 étudiants du primaire, 6 du secondaire et 4 de l'enseignement spécialisé.



Département de  
l'instruction  
publique,  
de la culture et  
du sport



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

- **Demande de formation en enseignement de l'informatique**  
Compte tenu de l'introduction de l'informatique au collège, une formation doit être mise en place, pour les nouveaux étudiants et les enseignants en poste. Le DIP a repris le mandat, qui impliquera tant le CUI que l'IUFE.
- **Demande d'un CAS en soutien des élèves en difficulté dans le secondaire**  
Le DIP souhaite qu'une telle formation puisse être mise en place en 2019-2020, en lien avec FO18. Elle pourrait se fonder sur un élargissement du CAS SP pour ce nouveau public.
- **Le RO**  
En phase de soumission aux différents conseils participatifs.
- **La Cour des comptes**  
Isabelle Mili doit produire un rapport pour début juin 2018. Ce rapport sera une analyse juridique du fonctionnement de ce qui est en train de se mettre en place actuellement, particulièrement sur le processus d'attribution des places de stages.

Rappel: **Colloque les 28 et 29 août 2018**

8ème Colloque international de l'Observatoire des pratiques sur le handicap - Recherche et intervention scolaire (OPHRIS) : "Éducation inclusive : Transitions - Transformations - Routines".

Valais Campus

Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE), situé dans les locaux de la  
Fondation universitaire Kurt Bösch

18 chemin de l'Institut  
1967 Bramois/Sion

Organisé par la Section des sciences de l'éducation.

La séance est levée à 19h.